

AFFAIRE N°1 - Compte Administratif des Cantines Scolaires - Exercice 1974.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen, le Compte Administratif des Cantine Scolaires, pour l'exercice 1974.

Ce compte s'élève :

EN RECETTES à..... 459 597 365 F CFA

représentées par :

- recettes ordinaires 450 572 464  
- excédent reporté de  
1973 9 024 901

EN DEPENSES à ..... 459 597 365 459 597 365 F CFA  
452 034 761 F CF

Il présente un excédent de recettes de..... 7 562 604

Cet excédent sera repris au Budget Supplémentaire de l'exercice 1975.

SECTION ORDINAIRE

articles	DE P E N S E S	Crédits ouverts	Mandats émis	Restes à réaliser	Crédits annulés
01	: Alimentation	237 249 126	236 594 387	654 739	
04	: Combustibles	11 291 665	11 291 665		
05	: Produits d'entretien	1 829 416	1 423 035		406 381
09	: Fournitures diverses	78 450	78 450		
11	: Rémunération personnel temporaire	107 108 390	107 108 390		
15	: Rémunérations diverses	28 556 316	28 556 316		
18	: Charges sociales	49 093 680	49 093 680		
31	: Entretien et réparations	67 880	67 880		
33	: Petit matériel	3 846 381	3 846 381		
62	: Insertions - Fournitures de bureau	1 165 389	1 165 389		
26	: Charges exercices antérieurs	12 319 588	12 319 588		
74	: Charges exceptionnelles	500 000	489 600		10 400
	<u>T O T A L</u>	453 106 281	452 034 761	654 739	416 781

R E C E T T E S				
	Vente de produits (eaux grasses)	800 000	688 500	
	Portions payantes CES et	6 500 000	3 259 600	
bis	Reversements A. R. F. R. M. O. )	3 000 000	12 884 161	
60	Subvention de la Commune	157 000 000	157 000 000	
71	Participation du F. A. S. O.			
	pour dépenses personnel	30 439 700	30 439 700	
72	Participation du F. A. S. O.			
	pour le fonctionnement	242 572 800	242 572 800	
	Produits des exercices antérieurs	768 880	770 430	
	Produits exceptionnels	3 000 000	2 957 273	
TOTAL des RECETTES		444 081 380	450 572 464	
	Emploi d'excédents antérieurs	9 024 901		
<u>TOTAL GENERAL</u>		453 106 281		

## SECTION EXTRAORDINAIRE

Articles	LIBELLES	Pour mémoire: budgets antérieurs	Propositions votées	Autorisations
	DEPENSES			
	Equipement 1ère tranche			
	Total des dépenses			
	BALANCE GENERALE	Prévues	Réalisées	A continuer
	Résultat ordinaire reporté		9 024 901	
	Dépenses ordinaires totales:	453 106 281	452 034 761	654 739
	Recettes ordinaires totales	453 106 281	450 572 464	
	Total des recettes		7 562 604	
	Excédent de clôture			7 562 604

Le Maire,

Le Conseil Municipal réuni sous la  
présidence de M. Auguste LEGROS  
présente le présent budget

Arrêté aux sommes figurant dans les  
colonnes "Autorisations"

A SAINT-DENIS, le

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je vous soumetts le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

Vous avez en page 2 le détail de ce Compte Administratif. Est-ce que vous avez des questions à poser ?

M. GERARD - Monsieur le Maire, que représentent les charges exceptionnelles l'article 874 ?

MME DELCOURT - Ce sont les frais représentés par les élèves de la Grande Chaloupe qui prennent leur repas à la Possession. La Commune de Saint-Denis reverse à la Commune de la Possession le montant des repas pris par ces élèves.

M. RIVIERE - A l'article 704, il a été prévu 3 259 600 F représentant les portions payantes. Est-ce qu'il y aurait des parents qui ne paient pas ?

LE MAIRE - Madame DELCOURT, est-ce que les gens nous doivent encore ?

MME DELCOURT - Ce sont des enfants des fonctionnaires dont les parents n'ont pas encore payé leur repas.

MME FUTHAZAR - Nous n'avons pas encore reçu la liste pour ce trimestre.

MME DELCOURT - Nous parlons de l'année 1974.

LE MAIRE - Que représentent les versements ARFMO à l'article 704 bis ? Pourquoi a-t-on touché en plus ?

MME DELCOURT - Il ne s'agit pas seulement des versements de l'ARFMO mais aussi de ceux des CES.

LE MAIRE - Donc, ça concerne l'ARFMO et les CES.

M. RIVIERE - Les enfants continuent à manger et ne paient pas.

MME DELCOURT - Les prévisions ont été largement dépassées grâce à l'ouverture du CES du CHAUDRON.

LE MAIRE - Il ne reste que les fonctionnaires. On annule les journaliers.

Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le rapport ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE

(Le Maire adresse ses félicitations au Bureau des Cantines Scolaires).

(APPLAUDISSEMENTS)

U  
Saint-Denis, le 13 juin 1975  
Pour le Maire  
Le Secrétaire Général  
Signé: J.-P. PRAUST  
Pour copie certifiée conforme  
Le Secrétaire de la Coopération, de  
l'Aménagement du Territoire et des Equipements  
V. MAUSSION